

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-93 du 17 mars 1982

chargeant le Camarade Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finances de l'intérim du Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre de l'Information et de la Propagande pour compter du 15 mars 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 15 mars 1982, le Camarade Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finances est chargé de l'intérim du Ministre de l'Information et de la Propagande pendant l'absence du Camarade Martin Dohou AZONHIHO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 17 mars 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 PG/PPC 2 ANR 4 CPC 6 SGG 4
SPD 2 MIP-MF 6 autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE et ses
sections 4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-INSJA-BN 2
BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-